

# Réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Muséum National d'Histoire Naturelle  
Paris – 25 et 26 octobre 2007

Synthèse des travaux des journées PFBC



## **Compte rendu de la cinquième réunion plénière du PFBC – Paris – Muséum National d'Histoire Naturelle – 25/26 octobre 2007**

Animée par l'Ambassadeur Français Délégué à l'Environnement, Laurent STEFANINI, et les différents Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale, la cinquième réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'est déroulée au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), à Paris, le 26 octobre 2007.

Six ministres membres de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) étaient présents au coté du Vice Ministre de l'agriculture et des forêts de Guinée équatoriale, pays assurant la présidence de l'institution régionale : Elvis NGOLLE NGOLLE pour le Cameroun, Didace PEMBE pour la République Démocratique du Congo, Henri DJOMBO pour la république du Congo, David BANZOKOU pour la République centrafricaine, Emile DOUMBA pour le Gabon et Mme Haoua Outhman DJAME pour le Tchad.

Toute la matinée de cette cinquième réunion formelle du PFBC était centrée sur la restitution de l'évaluation du partenariat depuis sa création en septembre 2002 à Johannesburg ainsi que sur le transfert de facilitation entre la France et l'Allemagne. M. Jean Marie BOCKEL, Secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie, et M. Erich STATHER, Secrétaire d'Etat au Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, sont intervenus lors de la cérémonie officielle de transfert de la facilitation entre la France et l'Allemagne.

L'après midi de cette cinquième réunion plénière a essentiellement été consacrée à une séance sur les mécanismes de financement durables actuellement en cours de mise en place au sein du PFBC. Sous le parrainage de Mme Wangari MAATHAI, prix Nobel de la paix 2004, l'initiative britannique du fonds régional bassin du Congo d'un montant de 50 millions de Livres Sterling a été présentée par les autorités britanniques.

La réunion plénière s'est terminée par un rapide tour de table des partenaires.

En complément de cette réunion plénière, plusieurs ateliers thématiques ont également pu être organisés au Muséum National d'Histoire Naturelle le 25 octobre 2007 pour valoriser le déplacement à Paris des différentes délégations avec :

1. une séance présidée par le Ministre en charge des forêts de République Démocratique du Congo, M. Didace PEMBE, ciblée sur la formation, les actions pilotes initiées en 2006/2007 et les initiatives récentes du réseau des écoles du secteur forêt – environnement d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour mettre en œuvre le volet "formation" du plan de convergence ;
2. une séance présidée par le Secrétaire exécutif de la COMIFAC, M. Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI, centrée sur l'observatoire des forêts d'Afrique centrale et l'élaboration de l'Etat des forêts du bassin du Congo 2008 ;
3. une séance présidée par le Ministre en charge des forêts et des parcs nationaux du Gabon, M. Emile DOUMBA, centrée sur les investissements des entreprises privées dans les dynamiques de conservation (certification forestière / écotourisme / perspectives d'investissements dans le marché du carbone forestier...)

## **I ) Compte rendu de la séance plénière du PFBC du 26 octobre 2007**

Concernant le déroulement de cette séance plénière du PFBC du 26 octobre 2007, il convient, en premier lieu, de noter les points positifs suivants :

1. le processus d'évaluation du partenariat et des facilitations successives sur la période 2002 – 2007, réalisée à l'initiative de la France avant le transfert de facilitation à l'Allemagne, a été très apprécié par les membres du PFBC ;
2. les recommandations formulées lors de cette évaluation ont été intégralement prises en compte par l'Allemagne pour l'élaboration de sa feuille de route pour la période 2008 – 2009, garantissant ainsi une capitalisation des acquis au sein du PFBC ;
3. les partenaires africains ont réaffirmés à plusieurs reprises dans leurs interventions leur volonté de concrétiser leurs engagements dans le financement de leur institution régionale et du plan de convergence à travers la mise en place du mécanisme de financement autonome des Etats membres de la COMIFAC ;
4. lors de leurs différentes interventions, les membres du PFBC, en particulier les Ministres des Etats de l'espace COMIFAC, ont unanimement salué l'effort de la France dans l'animation du partenariat depuis février 2005 ;
5. les contributeurs les plus actifs au sein du PFBC (Usaid / Allemagne / Banque Mondiale / Union européenne / Ong internationales...) étaient représentés à un niveau décisionnel suffisamment élevé pour permettre des débats de bons niveaux lors des différentes sessions de cette cinquième séance plénière du PFBC ;

Concernant les différents points de l'ordre du jour, il ressort les principales conclusions suivantes :

### **1 ) Evaluation du partenariat pour les forêts du bassin du Congo**

Malgré un bilan jugé globalement positif lors de cette évaluation 2002 - 2007, la dynamique en cours reste fragile. Dans un souci de continuité, elle exige de la part de la future facilitation allemande une vigilance particulière pour les différents « chantiers » lancés depuis 2002.

Les principales recommandations de l'évaluateur portent sur les aspects suivants :

1. poursuivre les efforts engagés sur les priorités thématiques "formation", "renforcement des capacités de la société civile", "gouvernance forestière" et "financement durable de la conservation des écosystèmes forestiers" ;
2. conserver une attention particulière sur le sujet du renforcement institutionnel de la COMIFAC et la mobilisation des partenaires autour de la mise en œuvre du plan de convergence sous régional adopté par les Chefs d'Etat en février 2005 ;
3. s'impliquer activement, au côté des pays du bassin du Congo, dans le processus de négociation sur le thème de la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts du bassin du Congo (REDD) ;
4. contribuer aux dynamiques de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale, de la production de l'Etat des forêts 2008 et de l'Etude prospective sur les évolutions possibles des forêts du bassin du Congo en 2050 ;

5. ouvrir de nouveaux chantiers prioritaires pour une mobilisation accrue de la société civile d'Afrique centrale, dans le cadre du processus de réforme de la CEFDHAC, ainsi que pour obtenir une implication effective de la Chine (*et des opérateurs économiques asiatiques*) dans la dynamique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;
6. intensifier la communication sur le partenariat pour les forêts du bassin du Congo, avec la COMIFAC, en valorisant les outils mis en place par les facilitations précédentes (*site Web PFBC, bulletin COMIFAC, Etat des forêts, listes de diffusion de courriers électroniques....*), mais également en développant de nouveaux outils de communication ciblés sur des acteurs particuliers dans le bassin du Congo (*populations locales, entreprises privées, acteurs asiatiques, réseaux CEFDHAC, parlementaires des Etats de la COMIFAC...*).

A la croisée des chemins, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo consolidera ainsi les acquis des facilitations précédentes (américaine/française) et pourra, grâce à l'impulsion de la facilitation de l'Allemagne sur la période 2008-2009, franchir encore de nouvelles étapes fondamentales pour garantir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

## **2 ) Transfert officielle de facilitation entre la France et l'Allemagne**

La cérémonie officielle de transfert de la facilitation a été marquée par les interventions (*Cf. Discours complets en annexe 1 : Discours de la cérémonie officielle de transfert de la facilitation entre la France et l'Allemagne*) de la ministre du Tchad, Mme Haoua Outhman DJAME, du Secrétaire d'Etat au Ministère fédéral de la coopération économique et du développement allemand, M. Erich STATHER, et du Secrétaire d'Etat à la coopération et la francophonie, M. Jean Marie BOCKEL.

La ministre tchadienne a, au nom des pays de la COMIFAC, très chaleureusement remercié la France pour sa facilitation du partenariat pour les forêts du bassin du Congo. Elle s'est félicitée de notre souci de continuité entre les feuilles de route des facilitations françaises et allemandes, permise par l'évaluation réalisée en 2007. Enfin, elle a réaffirmé la volonté des Etats d'Afrique centrale pour que la COMIFAC, du fait de son mandat pour la mise en œuvre coordonnée du plan de convergence, soit au cœur du partenariat pour les forêts du bassin du Congo et que, par conséquent, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC doit être l'interface naturelle des membres du PFBC et, tout particulièrement, de la facilitation allemande.

Le secrétaire d'Etat allemand a également remercié la France et les Etats unies pour le travail réalisé depuis le lancement du PFBC à Johannesburg en septembre 2002. Il a insisté sur le souci de l'Allemagne de travailler dans la plus totale continuité avec les actions entreprises par les facilitations successives puis a présenté de façon assez détaillée les priorités de la feuille de route allemande (*Cf. annexe n°2 : Feuille de route de la facilitation allemande pour la période 2008 - 2009*). Il a confirmé la volonté de l'Allemagne de placer au cœur du mandat de leur facilitation la prise en compte des préoccupations de la COMIFAC, conformément au Traité signé par les chefs d'Etat à Brazzaville (*Ratifié aujourd'hui par sept pays de la COMIFAC*), répondant ainsi aux attentes exprimées juste avant par la Ministre tchadienne au nom des Etats membres de la COMIFAC.

M. Jean Marie BOCKEL, après une brève présentation des enjeux de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, a présenté un bilan assez exhaustif de la facilitation française pour les différentes priorités de sa feuille de route 2005-2007. Il a ensuite remercié la COMIFAC, tout particulièrement l'équipe du Secrétariat exécutif, pour la qualité du partenariat établi avec la France pendant toute la période de notre facilitation depuis février 2005. Au terme de son intervention, il a transféré officiellement à son homologue allemand la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (*Cf. photographie de la cérémonie*).

### **3 ) Séance sur les mécanismes de financement durables au sein du PFBC**

Cette séance présidée par M. Henri DJOMBO, Ministre en charge des forêts en République du Congo, se voulait faire le point sur les différentes initiatives en cours et/ou engagées ces dernières années pour le financement durable de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

Ces initiatives s'inscrivent toutes dans la stratégie de financement durable qui émerge aujourd'hui au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (*Cf. Compte rendu de la quatrième réunion plénière PFBC – Paris – 22 juin 2006*) et qui repose, au delà des appuis classiques des partenaires (projets nationaux/régionaux), sur la mise en place progressive de mécanismes diversifiés pour garantir le financement durable de la gestion à long terme des écosystèmes forestiers. Cette séance, en raison des enjeux de ces mécanismes pour les Etats membres de la COMIFAC, a suscité des débats très animés entre les différentes délégations.

Les présentations faites au cours de cette séance ont mis en exergue cette diversité de mécanismes de financement durables à travers :

#### **3.1. Une mobilisation de ressources propres, par les Etats eux-mêmes, conformément au traité de la COMIFAC selon le principe de la mise en place d'un mécanisme autonome de financement de la COMIFAC (et des institutions partenaires).**

Ce mécanisme qui repose sur une contribution communautaire (0,1%) prélevée sur les importations dans le cadre de la dynamique d'intégration régionale "CEEAC" doit permettre à la fois de sécuriser et rendre irréversible le processus de coopération régionale, et de mobiliser des ressources régulières en meilleure adéquation avec les objectifs du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Par ailleurs en permettant de rendre la COMIFAC et ses institutions partenaires plus autonomes, tant vis-à-vis des budgets et trésors nationaux, que vis-à-vis de l'aide internationale, ce mécanisme est de nature à convaincre les partenaires financiers d'accompagner une dynamique réellement appropriée par les pays bénéficiaires.

Les récentes avancées ont notamment aboutis à la finalisation du texte instituant le mécanisme, et du manuel d'application et de gestion du prélèvement pour sa prise en compte dans les lois de finances nationales des Etats membres de la COMIFAC.

Au cours de sa présentation, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a rappelé qu'au stade d'avancement du processus, la mise en place du mécanisme nécessite une mobilisation politique accrue des pays de la COMIFAC.

Dans cette perspective un rapprochement avec la CEEAC a récemment été initié par le Secrétariat exécutif en vue de conférer à la COMIFAC le statut d'organisation spécialisée de la CEEAC (*Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale*). Cette question du statut d'institution spécialisée de la COMIFAC a d'ores et déjà entérinée par le sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC de fin octobre 2007 à Brazzaville.

### 3.2. Des mécanismes de financement liés à la séquestration de carbone forestier

Des opportunités novatrices de financement sont apparues pour les pays membres de la COMIFAC à travers la prise en compte des forêts dans le régime climat post 2012. Les appuis des membres du PFBC (dont la France) sur ces questions a permis de renforcer la coordination sous-régionale et la capacité de proposition lors des récentes négociations de l'agenda climat. La démarche collective et concertée des pays du Bassin du Congo doit permettre de mieux faire valoir la spécificité et les intérêts de la sous-région, notamment la notion de dégradation évitée, dans les prochaines négociations de la COP Climat (*BALI – Décembre 2007*), ceci en vue d'obtenir une plus juste rémunération des services environnementaux rendus par les pays engagés dans la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Sans attendre les résultats des dernières négociations internationales en 2008/2009 sur le régime climat post 2012, certains partenaires ont déjà lancé des initiatives pilotes d'incitation à l'instar de la Banque Mondiale avec la « Forest Carbon Partnership Facility » pour la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD). La présentation de M. Guissepe TOPA a permis à la Banque Mondiale d'informer les membres du PFBC sur les orientations retenues à ce stade pour la mise en place de cette « Forest Carbon Partnership Facility » :

#### **En premier lieu la Banque Mondiale a insisté sur la raison d'être de la FCPF :**

- Les forêts tropicales humides continuent de disparaître (+/- 14 millions ha par an) ;
- La déforestation est responsable de 20% des émissions de gaz à effet de serre donc représente une option pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La « finance carbone » peut apporter un volume de financement nouveau et récurrent à l'Afrique centrale pour la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Cette approche nécessite la mise en place d'un partenariat spécifique et novateur entre les pays en développement et les pays industrialisés ;

#### **La mise en place d'un mécanisme de cette nature nécessite les étapes suivantes :**

- Renforcer la capacité des pays à accéder à un futur système de mesures incitatives ;
- Evaluer les émissions passées / Projeter les émissions à venir ;
- Elaborer une stratégie de réduction des émissions ;
- Mettre en place un système de suivi scientifiquement indiscutable ;

**La capitalisation espérée pour le volet « readiness »** (volet « *préparation des pays* ») est de **100 millions US\$** pour environ vingt pays concernés (dont plusieurs pays de l'espace COMIFAC). Les pays devront soumettre une fiche « Readiness Plan Idea Note ». La sélection sera effectuée par le Comité des Participants à la FCPF.

**La capitalisation espérée pour les opérations pilotes d'achat de carbone est de 200 millions d'US\$.** L'idée est de commencer à procéder à des achats de carbone auprès de +/- 5 pays « prêts » avant l'entrée en vigueur d'un régime post-2012. Il y aura recherche d'un équilibre entre la répartition géographique et la « compétition » pour la sélection des pays pour la phase d'actions pilotes. Seuls les pays « prêts » avec un véritable « Programme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts » seront retenus. La sélection sera effectuée par le Comité des Participants et les Acheteurs potentiels de Carbone.

**Le partenariat au sein de cette FCPF cherchera à respecter les principes suivants :**

- Les pays en développement seront sur un pied d'égalité avec les pays industrialisés dans la structure de gouvernance de la FCPF ;
- Certains acteurs clés et observateurs seront consultés : secteur privé, ONG internationale, organisations internationales...
- Les participants travailleront collégalement pour résoudre les défis méthodologiques posés par la thématique REDD ;
- La Banque mondiale ne négociera pas les achats de CO2 au nom des acheteurs ;

**SCHEMA PROBABLE DE FONCTIONNEMENT DE LA FCPF**

**3.3. La mise en place de fonds fiduciaires pour le financement durable des activités dans les complexes d'aires protégées transfrontalières sur les bases de l'exemple de la Fondation pour le complexe transfrontalier du Tri National de la Sangha (TNS).**

La Fondation TNS est aujourd'hui l'expérience la plus avancée dans la sous-région avec d'une part l'engagement ferme de plusieurs partenaires pour la capitalisation du fond fiduciaire TNS, et d'autre part, le renforcement en cours des actions conjointes de lutte anti braconnage dans les zones concernées.

L'intervention des spécialistes d'ONG internationales sera recherchée pour poursuivre la mobilisation de ressources au profit de la conservation, et la capitalisation des fonds fiduciaires mis en place dans la sous région en mobilisant tout particulièrement le secteur privé. L'élaboration de plans d'affaires ainsi que le renforcement du marketing auprès des différents donateurs privés ou bailleurs de fonds seront fondamentales pour permettre le développement de ces mécanismes dans l'espace COMIFAC.

### 3.4. L'initiative de la Grande Bretagne pour la mise en place d'un fonds fiduciaire régional multi donateur pour la conservation des écosystèmes d'Afrique Centrale.

Pour appuyer la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, la Grande Bretagne s'est engagée en avril 2007 à mettre à disposition de l'Afrique centrale un montant de 50 millions de livre sterling (100 millions d'US\$). A cet égard, M. Gordon BROWN, Premier Ministre Britannique, a mandaté M. Paul Martin, ancien Premier Ministre du Canada, et le Professeur Wangari MAATHAI, Prix Nobel de la Paix 2004, pour conduire une série de consultations destinées à définir, en concertation avec différents partenaires du PFBC, la structure de gouvernance de ce fonds fiduciaire régional qui doit accueillir la contribution britannique dès mars 2008.

Dans ce contexte, la 5<sup>ème</sup> réunion du PFBC constituait une opportunité unique de faire un état de l'avancement des réflexions engagées par la coopération britannique (DFID) à la suite des premières consultations conduites.

L'intervention de Mme Wangari MAATHAI, soutenue par le Ministre Congolais, a suscité des débats animés entre les ministres de la COMIFAC et n'a pas permis l'atteinte d'un consensus général. Certains points de la proposition apparaissent difficilement acceptables pour certains pays du Bassin du Congo.

Les débats ont portés sur les principaux points suivants :

- **La composition du conseil d'administration et du comité de gestion du fond.**  
Si pour le premier organe la composition n'est pas encore claire, pour le second il est notamment fait état dans sa composition de la participation de seulement 5 des 10 pays représentants de l'espace COMIFAC. Certains pays « minoritaires » craignent d'être écartés de cette instance de décision dont le rôle sera déterminant dans la répartition des fonds entre les requêtes soumises au financement par les différents porteurs de projets des pays de la COMIFAC.
- **Le flou sur les rôles respectifs de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement,** pressenties pour héberger le Fonds Fiduciaire Britannique, a été relevé par plusieurs membres du PFBC.
- **Le risque de marginalisation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC,** en créant un secrétariat du Fonds Britannique indépendant, notamment pour accompagner les étapes de l'identification et la formulation des projets à soumettre au Comité de Gestion sur la base de critères préétablis, a été également soulevé par plusieurs délégations. Dans le schéma proposé, le rôle central de la COMIFAC comme instance de coordination et de suivi de la mise en oeuvre du plan de convergence sous-régional est très largement minimisé et semble contraire à la volonté exprimée lors du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale à Brazzaville en mars 2005.

Ce sentiment des pays est par ailleurs renforcé par la proposition d'héberger ledit secrétariat hors de l'espace COMIFAC au siège du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) situé à Nairobi. La nationalité Kenyane de Mme Wangari MAATHAI ne semble pas étrangère à cette proposition jugée inacceptable pour plusieurs pays de l'espace COMIFAC.

A la lumière des débats parfois animés autour des différentes présentations, il apparaît nécessaire, tout particulièrement pour l'obtention d'un consensus général sur la structure de gouvernance et les modalités de gestion financière du Fonds Fiduciaire Britannique, que les consultations engagées entre les différents partenaires du PFBC en 2007 puisse être poursuivies dans les prochains mois.



Cette séance a été aussi l'occasion de souligner par certains partenaires du PFBC, en particulier l'Allemagne à travers son nouveau facilitateur, M. Hans SCHIPULLE, et la France leur attachement à la mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC. Face aux enjeux de poursuivre cette dynamique engagée en Afrique Centrale depuis deux années avec l'appui de la France et de l'Allemagne sur ces divers mécanismes de financement durable de la conservation et de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, les pays de la sous-région envisagent d'organiser prochainement un conseil extraordinaire des Ministres de la COMIFAC.

#### **4 ) Tour de table des partenaires / Déclarations de "futurs" membres PFBC**

Le tour de table a été beaucoup plus court que prévu suite au retard accumulé lors de la séance sur les mécanismes de financement durables présidée par le Ministre congolais Henri DJOMBO. Après une intervention introductive du Ministre camerounais, M. Elvis NGOLLE NGOLLE, au cours de laquelle il a présenté un point complet sur la mise en œuvre du plan de convergence par la COMIFAC et ses états membres, les Etats-unis, l'Union européenne et les Pays bas ont présenté rapidement leurs principaux engagements pour la période 2007 – 2010. Le texte des différentes interventions des membres du PFBC préparées pour ce tour de table seront disponibles sur le CD ROM complet de cette semaine "Primates et Habitat" de Paris.

N'étant pas en mesure de donner, comme prévu, la parole à tous les membres du PFBC, le choix a été fait par les organisateurs de privilégier les interventions de "futurs" membres potentiels du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. La séance s'est ainsi terminée par des déclarations d'intention fort appréciées du PNUF et de l'Italie relatives à leur adhésion formelle respective au PFBC. Ces partenaires se sont également engagés à s'impliquer très rapidement dans des actions concrètes pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Le représentant chinois, invité comme observateur à cette cinquième réunion plénière du PFBC, a également fait une intervention remarquée au cours de laquelle il a évoqué les points suivants :

1. l'intérêt de la Chine, important importateur, exportateur et consommateur de bois, et signataire des grandes conventions internationales (climat/biodiversité/désertification) de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales au niveau mondial ;
2. les priorités actuelles de la Chine pour s'impliquer dans les dynamiques de gestion durable, tout particulièrement avec ses voisins dans le cadre de l'Asian Forest Partnership (formation, afforestation, lutte contre la pauvreté, respect des lois par les entreprises chinoises, coopération avec ses voisins pour lutter contre le commerce illégal des bois...) ;
3. le dialogue de la Chine avec l'Union européenne sur le renforcement de la gouvernance forestière et la lutte contre le commerce illégal dans le cadre du règlement FLEGT ;

Il a terminé son intervention en insistant sur la recommandation qu'il fera au gouvernement chinois, suite à la réunion de Paris, de porter plus d'attention au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo et de s'impliquer activement, à l'avenir, dans les activités conduites au sein du PFBC.

Le secrétariat de la réunion plénière du PFBC

## II ) Compte rendu de la séance ‘‘formation’’ du PFBC du 25 octobre 2007

L'atelier formation était présidé par Monsieur le Ministre de l'Environnement de la République Démocratique du Congo, M. Didace PEMBE BOKIAGA, et la modération était assurée par M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur Français Délégué à l'Environnement.

1 ) Dans son allocution d'ouverture M<sup>r</sup> **Didace PEMBE BOKIAGA**, Ministre de l'Environnement de la République Démocratique du Congo, a souligné l'importance toute particulière du besoin en compétences pour une gestion durable des espaces naturels du Bassin du Congo, en relevant le manque criant de personnes formées et tout particulièrement en ce qui concerne les niveaux cadres intermédiaires et supérieurs en RDC.

2 ) Mr **Emmanuel ZE MEKA**, Président d'honneur du RIFFEAC n'a pu physiquement faire le déplacement pour des raisons de calendrier au sein de l'OIBT. Mais il a tenu, à partir de la diffusion d'un enregistrement audio, à nous faire partager sa vision de ce que devrait être la formation au sein du Bassin du Congo et du rôle central du RIFFEAC, qui peut être résumé comme suit :

- Le constat est fait de l'incapacité des structures de formation, tant en terme d'infrastructure que de compétences, de répondre aux nouveaux défis de la gestion durable des espaces naturels, qui doit nécessairement intégrer les nouvelles règles internationales, des enjeux et des technologies les plus récentes dans ces domaines ;
- Du rôle central que doit jouer le RIFFEAC, pour être la plate forme capable de mettre en œuvre une véritable approche régionale seule garante d'une intégration des contraintes nationales, d'une capitalisation/ mutualisation des moyens et des expériences, et de manière plus globale d'être une caution en terme de qualité auprès des bénéficiaires. Cette dynamique est déjà inscrite et validée dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe n° 7 du Plan de Convergence de la COMIFAC ;
- Le financement de la formation est « un financement que l'on pourrait qualifier de systémique, ayant des répercussions et un impact extrêmement positifs sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo mais, également, sur la lutte contre la pauvreté.

Enfin pour conclure, M. Emmanuel ZE MEKA a voulu partager avec les participants à l'atelier une pensée de M. Alain MADELIN : « **À l'aube d'une nouvelle civilisation qui, plus que jamais, repose sur la culture, la connaissance et le savoir, notre avenir dépend de la qualité de notre éducation et de notre formation.** »

3 ) M<sup>r</sup> **Jean-Claude NGUINGUIRI**, Président du Conseil d'Administration, a, quant à lui, fait une présentation intitulée : « **RIFFEAC : Objectifs et stratégie d'intervention** »

A Kinshasa au début du mois de novembre 2005, dans de la première réunion régional Formation du PFBC, le RIFFEAC a été consacré comme la "plate-forme" chargée d'assurer la mise à jour et l'harmonisation des formations dispensées dans la sous région pour le secteur Forêt Environnement.

Il devient, de fait, le partenaire technique de la COMIFAC dans la mise en œuvre de l'axe « formation » du Plan de convergence dont la finalité suppose des actions de renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation. La nouvelle mission assignée au RIFFEAC a conduit, d'une part, à s'interroger sur la nature même de l'organisation, ses missions, ses statuts, son financement, son mode de fonctionnement, sa représentativité et, d'autre part, à définir un cadre stratégique et élaborer un programme d'actions cohérent dans lequel pourront s'inscrire les interventions des différents partenaires impliqués dans le domaine de la formation au sein du PFBC.

Le 11 octobre 2007, s'est tenu à Yaoundé (Cameroun), l'Assemblée Générale constitutive du réseau et l'adoption officielle des statuts de l'association. Cette étape clef dans l'existence du réseau a été suivie par la première assemblée générale, qui a donné lieu à l'installation du conseil d'administration et l'élection de son président, M. Jean Claude NGUINGUIRI. La désignation au sein de son CA de représentants du secteur privé, des ONGs et des institutions internationales constitue un message fort d'ouverture et de prise en compte des attentes des « utilisateurs de compétences » dans la construction des référentiels de formation.

Pour mettre en œuvre sa stratégie le réseau s'est doté d'un plan d'opération sur une période de neuf ans décliné en six résultats principaux : (i) l'organisation du réseau est efficace, (ii) une politique sous régionale de formation est formulée, (iii) les compétences des instituts de formation sont renforcées, (iv) des programmes de recherche sont développés, (v) le réseau est connu des acteurs et (vi) un financement pérenne et le renforcement des institutions sont assurés.

Des principes et des priorités d'action ont été clairement identifiés en partenariat avec les principaux partenaires, regroupés au sein du Club RIFFEAC, avec : la mutualisation des expertises, la complémentarité sous-régionale des offres de formation, une meilleure définition de l'identité de l'institution, la construction de référentiels de formation, le développement de partenariats, une meilleure ouverture au monde professionnel, le renforcement des compétences pédagogiques et de gestion, le développement d'une stratégie de lobbying au service des institutions. Ainsi doté, le RIFFEAC se donne ainsi un cadre stratégique et les instruments nécessaires à la construction et à la mise en œuvre d'une véritable politique sous régionale de formation.

4) Mr **Athanase BOUSSENGUE**, coordonnateur du RIFFEAC a succinctement présenté les principaux résultats de la « **cartographie des formations en Afrique centrale** »

Au cours de la « réunion du cadre de concertation régionale formation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo et de l'atelier régional sur les orientations stratégiques de l'ENEF et de l'ERAIFT » (Kinshasa, novembre 2005), les différents partenaires ont exprimé le souhait de disposer d'une « cartographie des formations », faisant un état des lieux des structures, des thèmes couverts et des « passerelles » existant dans le secteur de la forêt et de l'environnement.

Afin de répondre à cette attente, le RIFFEAC a réalisé une enquête auprès de 47 structures de formation dans neuf pays, identifiant plus d'une centaine d'offres de formation réparties dans douze domaines de formation et échelonnées selon six niveaux. L'ensemble des données collectées ont été mise en valeur sous la forme de trois supports complémentaires : un poster, une plaquette et un site Internet. Cette état des lieux devrait permettre une mise en œuvre effective des trois leviers prioritaires de l'axe formation du Plan de Convergence de la COMIFAC, que sont :

- l'harmonisation des programmes au sein de l'espace COMIFAC ;
- la spécialisation des instituts de formation de l'espace COMIFAC ;
- le renforcement des instituts de formation dans les Etats membres de la COMIFAC ;

Ces informations doivent nécessairement être complétées et actualisées, pour tenir compte de l'évolution des situations spécifiques à chaque institution. La mise en ligne d'un site Web, permettra une diffusion de l'information en temps réel, et l'accès à des ressources documentaires, à des bases de données d'experts, des inscriptions en ligne, la recherche de stages et d'emplois, un suivi des diplômés, l'identification des « passerelles » possibles pour une meilleure mobilité, la recherche de bourses.... La sous région avec cette « cartographie » dispose désormais d'une vision globale et suffisamment renseignée pour répondre à la question « **qui fait quoi en matière de formation forestière et environnementale en Afrique Centrale** ».

5 ) M<sup>r</sup> **Hervé DUCHAUFOR**, Chef de projet, a fait un résumé des expériences et acquis du projet **“Appui régional à l’ENEF et l’ERAIFT”**. Ce dernier se positionne comme un projet pilote de type bilatéral dont la capitalisation des résultats constitue un référentiel en matière de réforme institutionnelle et organisationnelle de deux institutions du RIFFEAC. Ces actions pilotes pourraient être étendues et conceptualisées à d’autres institutions membres du réseau en vue de la "mise en œuvre d’une véritable harmonisation régionale" de la formation via la plate-forme RIFFEAC et avec le soutien technique du Club RIFFEAC.

Avec le concours d’un financement de la Communauté Européenne, principal bailleur et de l’assistance technique du Consortium CIRAD-GEMBLOUX, un cadre de coopération bilatérale vient en appui à deux institutions du réseau RIFFEAC – l’Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) du Gabon et l’Ecole Régionale post universitaire en Aménagement et gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) à Kinshasa (RDC) – sur une durée de trois ans et demi. Ce cadre définit des objectifs de renforcement, spécifiques à chacune des écoles, en vue de mettre en place une pédagogie modernisée en adéquation avec les bassins d’emploi et motivée au travers d’un Projet d’Etablissement (PE).

Les deux écoles ont été amenées à définir et orienter leur axe de réflexion en se référant à l’évolution de la législation nationale et sous-régionale en vigueur ainsi qu’aux mesures stratégiques et aux directives de leurs tutelles respectives.

**Concernant l’ENEF :** Les choix politiques, clairement identifiés et affirmés par la tutelle en 2006, puis le gouvernement gabonais en 2007, ont permis à l’école de s’engager dans la construction participative d’un projet pédagogique sur le principe de la Formation-Action avec l’aide d’un consultant expert en ingénieries pédagogique et de formation. Son architecture se fonde sur les grandes orientations stratégiques adoptées par les autorités nationales :

- Positionnement de l’ENEF en tant que Grande Ecole d’Enseignement Supérieur ;
- Application de nouvelles méthodes et modes de recrutement des enseignants selon le modèle des Institutions et grandes écoles d’enseignement supérieur ;
- Arrimage de l’ENEF au système de réforme LMD par la création de filières de formation mettant l’accent sur les spécialités du secteur Eaux et Forêts (création d’un référentiel de formations professionnelles) ;
- Arrimage des concours d’entrée aux normes de l’Enseignement Supérieur.

La réorganisation et la structuration de la nouvelle offre de formation a nécessité cependant de développer auparavant les compétences en ingénieries pédagogique et de formation de l’équipe des enseignants permanents actuels en vue d’améliorer et de moderniser le système pédagogique dans le respect du cadre réglementaire du dispositif LMD.

Début 2008, un Projet d’Etablissement sera présenté pour amendement devant un comité interministériel puis validé par le Conseil d’Administration. Le processus de réforme, défini sur la base d’un plan d’action décennal, sera piloté par le comité interministériel. La création du nouvel institut d’Enseignement Supérieur, à rayonnement sous-régional, accompagnera le basculement du dispositif LMD. Sa programmation est prévue à la rentrée académique 2009 - 2010 avec la mise en service d’une première licence professionnelle en aménagement (deux spécialités). Le nouvel institut disposera ensuite d’une dizaine d’année pour organiser par étapes successives les objectifs suivants : (i) développer la professionnalisation des études supérieures sur la base de parcours de formation souples et performants, (ii) axer ces parcours sur des pôles d’excellence ouverts sur l’extérieur favorisant l’orientation progressive de l’étudiant en vue de son insertion dans le tissu socio-économique, (iii) répondre aux besoins de formation continue diplômante en permettant la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE) et (iv) encourager la mobilité nationale et internationale de l’étudiant et des enseignants.

Pour réussir son objectif de réforme, l'Institut disposera d'un plan de renforcement de ses capacités structurelles et humaines. Les besoins potentiels en ressources humaines sont estimés à un effectif de 20 enseignants chercheurs permanents diplômés d'un doctorat, tous reconnus par le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (grade de Maître de Conférence) d'ici une dizaine d'année.

**Concernant l'ERAIFT :** Après huit années de fonctionnement avec un statut de projet sous tutelle de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre de l'UNESCO, un processus de réorganisation du mode de fonctionnement et d'organisation de l'ERAIFT s'est avéré nécessaire.

Les résultats des deux rapports d'expertises du Consortium CIRAD–GEMBLoux ont constitué une opportunité pour l'école de se questionner à la fois sur son identité statutaire et sa structure organisationnelle mais aussi sur ses résultats, sur la qualité de ses rapports avec ses partenaires en vue d'améliorer son rendement et son excellence en redéfinissant les aspects administratifs et institutionnels. Aujourd'hui, un statut d'école de l'UNESCO installée en RDC et répondant aux principes juridiques des Nations Unies a été adopté. Des investigations complémentaires doivent être menées pour analyser plus en détail sa faisabilité selon les deux catégories existantes :

- **catégorie I : ERAIFT en tant qu'institution de l'UNESCO**, régie par la réglementation administrative et financière de l'UNESCO ;
- **catégorie II : ERAIFT en tant qu'institution autonome**, agissant sous le couvert de l'UNESCO ;

Ce point hautement stratégique pour l'avenir de l'ERAIFT sera porté devant le Comité des Affaires Universitaires (CAU) lors de sa prochaine séance de décembre 2007 à Kinshasa.

Dès le début de l'année 2008, un nouvel organigramme sera opérationnel et adapté à la dimension de l'école avec à sa tête une structure unique de prise de décisions stratégiques de type Conseil d'Administration. Ce dernier regroupera tous les acteurs impliqués dans le fonctionnement de l'école avec notamment une composition renforcée de nationaux. Il se réunira en l'occurrence en assemblée plénière à Kinshasa. Le recrutement d'une nouvelle équipe de direction et le renforcement de la responsabilisation de l'équipe permanente de l'ERAIFT se feront au moyen d'un nouveau secrétariat général pour une plus grande autonomie de gestion (Ressources Humaines, budgétaire, comptable et financière).

Cette équipe se chargera de la redéfinition des aspects académiques et de la recherche : (i) en entamant une réflexion en profondeur sur la pertinence de la réforme LMD pour l'enseignement supérieur avec les autorités de tutelle de la RDC, (ii) en renforçant la proportion d'enseignants résidents au sein du corps des professeurs permanents de l'ERAIFT et (iii) en adoptant une approche proactive pour initier des activités de recherche et mobiliser les moyens financiers.

6 ) M<sup>r</sup> **Eric CHEZEAUX** (Responsable Développement Durable Groupe ROUGIER) a présenté le « **Plan de formation ROUGIER Gabon, un partenariat innovant** »

La démarche de certification engagée au sein de ROUGIER Gabon s'appuie, entre autre, sur une forte volonté de renforcer les compétences de son personnel. Avec l'appui du projet FORINFO de la Coopération française, le groupe ROUGIER a ainsi engagé une réflexion innovante au niveau du Bassin du Congo sur l'analyse de ses besoins de formation.

L'objectif pour ROUGIER Gabon est de disposer d'un outil de pilotage pour la formation de son personnel qui participe à l'amélioration continue de son système de gestion durable (FSC/PAFC).

L'approche proposée se fonde sur :

- une démarche participative avec la constitution d'un groupe de travail regroupant des cadres de ROUGIER Gabon et des enseignants gabonais de l'ENEF et du Lycée Technique OBO ;
- une formation-action animée par un consultant de l'Institut FORHOM ;
- la volonté de créer une passerelle entre un acteur de la filière bois (entreprises privés) et des structures de formation du secteur forêt – environnement au Gabon ;
- la formation des membres du groupe de travail à l'analyse des besoins de formation ;

Les structures de formation associées bénéficieront également d'un accompagnement dans le montage d'une première action de formation en réponse aux besoins identifiés au sein du groupe ROUGIER Gabon. L'expérience pilote d'élaboration du plan de formation de l'entreprise forestière Rougier Gabon a été présentée par son Responsable Développement Durable.

Plusieurs points forts ont été mis en avant:

- Renforcer la collaboration entre les centres de formation et le secteur privé ;
- Pour l'entreprise, valoriser la formation comme outil d'accompagnement du changement, en particulier dans une démarche de certification forestière FSC/PAFC Gabon ;
- Créer des compétences locales en analyse des besoins/élaboration d'un plan de formation.

Plusieurs perspectives de développements à court et moyen termes ont également été proposées :

#### **Pour les professionnels :**

- Améliorer les compétences de ses travailleurs et bénéficier d'une offre de formation professionnelle actualisée au Gabon ;
- Faire mieux prendre en compte ses besoins dans les cursus de formation afin de disposer de diplômés plus rapidement opérationnels au Gabon au sein de l'entreprise forestière.

#### **Pour les centres de formation :**

- Mieux prendre en compte les besoins en compétences des professionnels pour développer la formation professionnelle et adapter les cursus de formation initiale ;
- Mobiliser des professionnels en tant que formateurs.

#### **Pour le RIFFEAC :**

- Diffuser et modéliser l'expérience au sein du RIFFEAC ;
- Editer un répertoire des offres de formation initiale et un catalogue d'offres de formation professionnelle au niveau de l'espace COMIFAC ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement par la formation des formateurs et l'élaboration de partenariats à l'international, notamment avec des pôles de formation en Europe ;

Le RIFFEAC confirme ici, à travers l'ensemble des interventions le rôle principal qu'il doit jouer dans le processus de développement/ renforcement des compétences des acteurs des filières professionnelles engagés aux différents niveaux de la gestion durable des forêts et des espaces naturels du Bassin du Congo. Un partenariat organisé au sein du Club RIFFEAC et regroupant les principaux acteurs du développement s'est structuré pour accompagner le réseau dans ce vaste et ambitieux chantier. Cette coordination régionale opérationnelle devrait permettre une mutualisation/ optimisation des moyens financiers et humains.

Il est pertinent de noter que la France devrait instruire dans les semaines à venir un nouveau projet de FSP mobilisateur régional pour accompagner une première phase de trois ans du plan d'opération du RIFFEAC.

D'autres partenaires ont d'ores et déjà manifestés leurs intérêts pour contribuer au processus en cours afin d'accompagner le réseau et permettre ainsi le développement d'une véritable démarche qualité en matière de formation dans le secteurs forêt-environnement en Afrique centrale.

Le secrétariat de la réunion plénière du PFBC

### **III) Compte rendu de la séance Etat des Forêts du PFBC du 25 octobre 2007**

Les présentations des activités prioritaires du consortium sélectionné par l'Union Européenne (CIFOR – CIRAD – WRI - Université de Louvain) pour assurer la mise en place effective de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale, ont permis d'informer les participants de l'avancement du processus de mise en place de la cellule à Kinshasa depuis le lancement de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale le 23/04/2007.

Les membres du PFBC ont tous souligné l'enjeu que représente la mise en place de cet observatoire des forêts d'Afrique centrale, outil de partage de l'information au sein du PFBC, pour mettre en commun les nombreuses données collectées par les différents acteurs membres du partenariat (ONG internationales, programme CARPE/USAID, programme ECOFAC IV, Observatoire des filières bois financés par l'AFD, concessionnaires forestiers privés, services statistiques des Etats membres de la COMIFAC...). Les partenaires africains (SE COMIFAC) ont insisté sur le rôle que devrait jouer à terme l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), après restructuration complète, dans le processus de suivi de l'Etat des forêts du Bassin du Congo.

Concernant le document complet sur l'état des forêts, dont la version 2006 a été largement diffusée en 2007 (3000 exemplaires papiers – 25 000 téléchargements sur le site WEB PFBC – Diffusion de 3000 dépliants de synthèse de l'EDF 2006), il est prévu d'éditer la prochaine mise à jour dès 2008 avec le soutien du consortium FORAF/UE, de l'Allemagne, de la France et du programme CARPE.

L'objectif de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale est de produire un document complet sur l'état des forêts tous les deux ans (2008, 2010, ...). Le Plan de la prochaine version de l'Etat des forêts d'Afrique centrale 2008 a été présenté en séance ainsi que quelques produits disponibles sur le nouveau site Internet : [www.observatoire-COMIFAC.net](http://www.observatoire-COMIFAC.net).

Enfin, les termes de référence pour l'étude prospective sur les forêts du bassin du Congo en 2050, ont été présentés aux participants. Le consortium en charge de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale sera le maître d'œuvre de l'exercice, avec un pilotage du processus assuré par les instances du PFBC (CCR PFBC/Réunion plénière PFBC), à l'image du travail collectif réalisé pour l'état des forêts 2006. Cette étude prospective devrait pouvoir être lancée dès le début de l'année 2008.



## **VI ) Compte rendu de la séance “investissements du secteur privé dans la conservation des écosystèmes forestiers au sein du PFBC” du 25 octobre 2007**

Cette atelier, à vocation essentiellement de partage d'informations entre différentes catégories d'acteurs, a été présidée par M. Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs nationaux du Gabon. L'atelier était partagée en trois séances :

1. Les perspectives d'investissements durables des entreprises dans la filière bois : la certification forestière ;
2. Les perspectives d'investissements durables du secteur privé dans la conservation et l'écotourisme ;
3. Les perspectives d'investissements durables du secteur privé dans le marché du carbone forestier ;

Toutes les présentations “powerpoints” de cet atelier seront prochainement disponibles sur le site Internet du PFBC. Elles ont également été incluses dans le CD ROM qui sera prochainement envoyé à tous les participants à la semaine “primates et habitat” de fin octobre 2007 à Paris.

### **Séance n°1 sur la certification forestière**

Dans le Bassin du Congo, l'un des enjeux majeur pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale est de parvenir à concilier valorisation économique durable de la ressource bois et conservation de la biodiversité pour répondre à une demande grandissante en produits certifiés des consommateurs européens. Les entreprises forestières ainsi que les sociétés européennes de distribution de bois tropicaux ont donc une responsabilité majeure en Afrique Centrale pour contribuer à l'atteinte des objectifs de généralisation de la certification forestière que se sont fixés les membres du PFBC. Cette séance a été consacrée à la présentation par les acteurs privés de la filière bois des investissements réalisées par leur entreprises pour contribuer à cette évolution du marché européen.

M. Lucas Van Der Walt, représentant du groupe DLH, a présenté en détail les engagements de CIB (Congolaise Industrielle des Bois) au Nord Congo pour la certification de la concession de KABO, première concession certifiée FSC en Afrique centrale. M. Bruno De la Chesnais, Responsable des Achats de bois pour le groupe Castorama a également présenté la politique d'achat de bois durable de la société Castorama, groupe engagé dans une démarche de contrôle de l'origine de ses approvisionnements en bois tropicaux centrée sur une démarche de promotion des certificats de type FSC et/ou PEFC.

Mme Emmanuelle NEYROUMANDE, représentante de WWF France, a également présenté les enjeux de la certification en France, premier importateur de bois d'Afrique centrale en Europe et second importateur mondial. Les principales actions de WWF France pour la promotion de la certification FSC auprès des consommateurs européens ont été largement évoqués ainsi que la dernière campagne 2007 de promotion du FSC, lancée le 12 octobre 2007, et pour laquelle M. Yannick NOAH a accepté de s'impliquer au coté de WWF France.

### **Séance n°2 sur les investissements dans la conservation et/ou l'écotourisme**

Au cours de cette séance, M. Jean François VIDALIE, représentant du groupe TOTAL (Direction Développement Durable et Environnement) a présenté en détail la stratégie développement durable du groupe TOTAL. Il a tout particulièrement détaillé la politique du groupe en terme de conservation de la “biodiversité”, développée par TOTAL pour “compenser” la forte empreinte environnementale de ses activités d'extraction pétrolière dans les différents milieux terrestres, littoraux et marins dans lesquels la société est amenée à intervenir dans le monde entier. Il a également présenté rapidement quelques actions concrètes de conservation de la biodiversité conduites par le groupe TOTAL en Guyane, en Bolivie et, pour le bassin du Congo, au Gabon.

M. Praveen MOMAN, de la société Volcanoe Safaris, a ensuite présenté ses activités écotouristiques au Rwanda, Uganda et RD Congo centrées sur un tourisme de vision des gorilles de l'Est du Bassin du Congo. Au terme de sa présentation, les perspectives d'investissements de la société Volcanoe Safaris pour développer un produit spécifique sur les gorilles de l'Ouest du bassin du Congo, dans le complexe d'Aires Protégées transfrontalières de la Trinational de la Sangha, a largement été évoqué par M. Praveen MOMAN.

M. Uwe KLUG (WWF Allemagne) et M. Tim FOMETE (Directeur exécutif de la fondation TNS) ont ensuite présenté une expérience innovante de marketing environnemental, conduite par la société KROMBACHER, marque de bière Allemande, en partenariat avec WWF Allemagne, pour contribuer à la capitalisation de la fondation du complexe d'Aires Protégées transfrontalières de la TriNational de la Sangha.

Cette opération "gagnant-gagnant", qualifiée de succès par WWF Allemagne, s'est traduit par :

- Une sensibilisation accrue du public allemand pour la conservation de la forêt tropicale ;
- En terme de marketing pour la société Krombacher :
  - les ventes de Krombacher ont augmenté de 17.7 % (2004) ;
  - sa part de marché est passée de 7.5 à 8.7 % et puis à 10% en 2006 ; (aujourd'hui la société est leader sur le marché allemand)
  - extension de la loyauté à la marque et augmentation de sa crédibilité ;
- Une mobilisation de 3,24 millions d'Euros pour contribuer à la capitalisation de la FTNS.

### **Séance n°3 sur les investissements dans le marché du carbone forestier**

Cette séance a été marquée par la présentation de l'Etude sur les marchés du carbone forestier, réalisée conjointement par ONF International (Yves Marie GARDETTE) et le Cirad (Bruno LOCATELLI) dans le cadre des appuis apportés par la France aux pays du Bassin du Congo sur la thématique "séquestration de carbone forestier". L'intégralité de l'étude, intitulée "**Les marchés du carbone forestier : Comment un projet forestier peut-il vendre des crédits carbone?**", est disponible sur le site Internet du PFBC.

L'après midi s'est terminée par la présentation par M. Olivier MUSHIETE de son film sur le premier projet "Mécanisme de Développement Propre" dans le secteur forestier approuvé par les instances du protocole de Kyoto en Afrique centrale, le projet IBI de plantation dans les Plateaux Batéké en République Démocratique du Congo.

Le secrétariat de la réunion plénière du PFBC

## **ANNEXE 1**

**Discours cérémonie officielle de transfert de  
la facilitation entre la France et l'Allemagne**

**5<sup>e</sup> REUNION PLENIERE DU PARTENARIAT  
POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

**ALLOCUTION DE S.E. Dr. HAOUA OUTHMAN DJAME  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA QUALITE DE VIE ET DES  
PARCS NATIONAUX DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**A L'OCCASION DU TRANSFERT DE LA FACILITATION DU PFBC PAR  
LA FRANCE A L'ALLEMAGNE**

**Paris, 26 Octobre 2007**

Excellences Messieurs les Ministres et chers collègues  
Excellence Monsieur l'Ambassadeur Délégué à l'Environnement,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et des Partenaires au Développement,  
Distingués invités  
Mesdames et Messieurs,

L'honneur m'échoit de prendre la parole à l'occasion de la cérémonie officielle de transfert de la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) de la France à l'Allemagne. Je voudrais tout d'abord, au nom de mon pays, la République du Tchad, et de celui de l'ensemble des Etats membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), exprimer aux autorités françaises toute notre gratitude pour la remarquable organisation de cette rencontre.

Permettez-moi également de remercier Monsieur l'Ambassadeur de la République française délégué à l'environnement pour la façon avec laquelle il a conduit nos travaux, ainsi que l'ensemble des intervenants pour leurs remarquables contributions qui nous ont permis d'apprécier les efforts fournis par la facilitation française durant son mandat.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Depuis le deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale de février 2005 à Brazzaville, la France conformément à sa feuille de route, a entrepris de nombreuses actions dans le cadre de la facilitation du PFBC. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt la restitution de l'étude sur l'évaluation des deux premières facilitations. De celle-ci, nous retenons que des avancées notables ont été enregistrées et ont permis de consolider les acquis du PFBC dans la sous-région.

Parmi ces avancées, nous pouvons citer entre autres :

- L'appui au processus de mise en place de mécanismes de financement durable afin d'accompagner les pays de l'espace COMIFAC dans leurs efforts de gestion durable des écosystèmes forestiers,
- L'appui au renforcement des capacités des experts sous-régionaux sur les thématiques innovantes telles que la déforestation et la dégradation évitées (REDD), le mécanisme de développement propre (MDP), etc ;
- L'appui aux institutions de formation forestière et environnementale de la sous-région ;
- La mise en place d'un cadre de concertation régionale (CCR) comme plate forme d'échanges et d'informations entre les membres du PFBC ;
- L'appui au processus de gouvernance forestière à travers les initiatives AFLEG/FLEGT.

Comme on peut le constater, ce bilan sans être exhaustif est assez satisfaisant et mérite d'être salué par tous les pays de l'espace COMIFAC dont j'invite les représentants ici présents à acclamer. Mais comme toute œuvre humaine, tous les objectifs fixés sous la facilitation française n'ont pas sûrement été atteints. Au moment où la France passe le relais de la facilitation à l'Allemagne, nous restons persuadés que les actions initiées vont se poursuivre de façon soutenue pour un partenariat plus dynamique. La continuité entre les facilitations ne pourrait exister sans l'important effort d'évaluation qui a été entrepris.

Cette évaluation permet de capitaliser les résultats obtenus par la précédente facilitation, ceci dans le souci de la poursuite harmonieuse des actions du Partenariat. En effet, la feuille de route déclinée par l'Allemagne montre clairement les priorités accordées par le nouveau facilitateur pour les deux prochaines années.

Ces priorités rencontrent évidemment les préoccupations des pays de l'espace COMIFAC.

Aussi, au nom de la COMIFAC, voudrais-je saluer l'action des différentes facilitations qui depuis 2002 ont œuvré aux côtés de notre organisation afin de contribuer à la mise en œuvre le plan de convergence. Comme vous le savez, le plan de convergence est notre plateforme sous-régionale d'actions prioritaires en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Et de ce fait, toutes les initiatives qui se déploient dans la sous-région doivent être en cohérence avec ledit plan. Par ailleurs, la COMIFAC du fait de son mandat doit être au cœur du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et être l'interface entre la facilitation et les Etats. Dans ce cadre, il apparaît opportun de souligner la nécessité d'une collaboration permanente entre la facilitation allemande et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour une cohérence d'actions.

Pour terminer, je souhaite plein succès à l'Allemagne et la rassure de la disponibilité de tous les pays membres de la COMIFAC à l'appuyer pour la pleine réussite de la facilitation placée sous son mandat. Aussi, inviterais-je tous les autres membres du Partenariat à soutenir activement l'action de l'Allemagne pendant les deux prochaines années.

Vive la Coopération internationale ;  
Vive le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;  
Vive la COMIFAC ;

Je vous remercie.

**M. Erich Stather, Secrétaire d'Etat  
Ministère fédéral allemand  
de la Coopération économique et du Développement**

**Les orientations de la facilitation allemande  
EN PRESENCE DE LA PRESSE ET DE MME WANGARI MAATHAI,  
PRIX NOBEL ET « AMBASSADRICE D'HONNEUR » DU PARTENARIAT**

**SEANCE PLENIERE DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

**Grand Amphithéâtre du Muséum National d'Histoire Naturelle**

**26 octobre 2007, 11 h 40**

*La version orale fait foi.*

M. Bockel,  
Madame Maathai,  
Excellences,  
Mesdames, messieurs,

Ce matin lorsque vous, mesdames et messieurs de la presse, n'étiez pas encore parmi nous, j'ai déjà eu l'occasion d'exposer les orientations politiques de la facilitation allemande pour les deux années à venir. Dans ce contexte, un leitmotiv important est la **continuité**, c'est-à-dire la poursuite du travail des facilitations des Etats-Unis et de la France, que nous apprécions tous, orchestré ces derniers temps par l'Ambassadeur Laurent STEFANINI. Madame HAOUA OUTHMAN DJAME, Ministre du Tchad, vient de rendre hommage à vos performances d'un point de vue africain. Au nom de l'ensemble du Partenariat et aussi du mien, je tiens à vous réitérer mes sincères remerciements pour le travail que vous avez réalisé. Dans le projet de feuille de route, nous avons fait des propositions relatives à la facilitation allemande. [Je me réjouis de l'écho largement positif que nos propositions ont trouvé dans le débat de ce matin].

L'un des points qui me paraissent importants est : l'**orientation claire basée sur le Traité instituant la COMIFAC**, la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale. Nous voulons nous en tenir à ce que les Chefs d'Etat de la région du bassin du Congo y ont fixé.

Lorsque les pays sont contraints de faire face seuls aux difficultés, leur impact est très souvent faible. Cependant, quand ils unissent leur force, le succès est à la clé. C'est ce que nous montre l'histoire, parmi d'autres, de l'Union européenne. Ces expériences, nous pouvons les transmettre à nos voisins africains. Nous attachons une grande importance aux missions d'avenir que sont la lutte contre la pauvreté et le développement durable. C'est pourquoi nous nous engageons, avec toute notre conviction, dans le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

L'initiative a été lancée lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en 2002. Depuis, elle s'est transformée en **modèle extraordinaire d'un partenariat informel**. Différents acteurs gouvernementaux, des organisations internationales, des milieux scientifiques, du secteur privé et de la société civile agissent ensemble pour résoudre des tâches difficiles. De façon tout à fait pragmatique, ils font avancer des thèmes sans s'efforcer auparavant, avec peine, de conclure des accords formels ou partager toujours la même position sur tous les points.

Ces tâches englobent :

- la mise en place de **parcs nationaux transfrontaliers** ;
- la **participation de la population** aux décisions sur l'utilisation ou la protection de zones forestières ;
- la mise à l'épreuve de **méthodes de récolte du bois** ;
- l'introduction de **l'étiquetage du bois provenant de forêts gérées durablement**.  
C'est ainsi que vous pouvez gagner l'adhésion, pour les produits africains, de consommateurs européens ou américains critiques.

Nous avons proposé que pour les deux années à venir, le Partenariat fixe des priorités particulières dans trois domaines. En premier lieu, nous voulons aider les pays de la région à mieux défendre leurs intérêts sur le plan international. Prenons l'exemple des **négociations sur le climat** : la coupe de bois et d'autres dégradations des forêts sont à l'origine de plus de 20 % de l'ensemble d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Les personnes qui vivent avec la forêt et en vivent, ont besoin d'une incitation pour ne couper du bois qu'au rythme de la régénération des zones coupées. Lors de la **conférence de Bali sur le climat** qui aura lieu en décembre 2007, nous voulons négocier les possibilités d'**établir des incitations financières dans le futur régime post 2012** afin d'éviter la détérioration du climat par des dégradations des forêts. L'Afrique centrale a un fort intérêt à y participer activement.



Ceci s'applique aussi aux négociations dans le cadre des **traités sur la diversité biologique**. Ces traités stipulent que les pays disposant d'une grande diversité biologique obtiennent un meilleur accès à l'utilisation du potentiel génétique. Ils doivent notamment bénéficier de la mise en valeur des ressources génétiques.

En deuxième lieu, nous voulons renforcer la coopération régionale des pays de la COMIFAC dans la mise en œuvre de leur stratégie qui est exemplaire. L'objectif de cette stratégie est de préserver la forêt **pour les populations** de la région et **pour l'équilibre écologique mondial**. D'ailleurs, nous entendons par cela aussi bien la protection que l'utilisation responsable d'écosystèmes forestiers.

A cet égard, il s'agit de renforcer l'**organisation régionale** et de réformer, le cas échéant, ses organisations subordonnées. Cette tâche et la consolidation financière de ces structures incombent substantiellement à la **responsabilité propre des gouvernements participants**. Mais le Partenariat sert aussi à promouvoir le soutien de l'extérieur. Le travail réalisé récemment a été remarquable : à titre d'exemple, je voudrais citer l'engagement pris récemment **par la Grande-Bretagne** de mettre à disposition un montant de **100 millions de US-\$**, mais aussi les contributions d'organisations non gouvernementales ainsi que l'engagement de bailleurs de fonds multilatéraux.

En troisième lieu, nous voulons améliorer les **conditions-cadre d'une gestion durable des forêts**. Il faut intégrer la population qui y vit, les communes et le secteur privé lorsqu'il s'agit de réglementations législatives, de stratégies de protection, de procédures de contrôle et de suivi, d'engagements internationaux ou des débouchés auprès des consommateurs qui s'avèrent de plus en plus critiques.

Mesdames, Messieurs,

c'est avec succès que l'Allemagne coopère depuis des années avec la France dans un bureau commun d'appui au travail de la COMIFAC. Nous voulons poursuivre cette coopération et encourager d'autres bailleurs de fonds à y participer. notre objectif consiste à aider les Etats de la région à mettre en œuvre les objectifs de la stratégie régionale. Il faut renforcer les gouvernements **sur les plans institutionnel et des ressources humaines**. La même chose s'applique aux organisations non gouvernementales et au secteur privé.

Nous aiderons à **intégrer dans les planifications nationales de développement** les plans d'action nationaux pour les forêts et les stratégies en matière de diversité biologique. Dans ce contexte, il faut résoudre les conflits d'intérêts qui voient le jour dans le développement des infrastructures de transport ou dans l'exploitation du pétrole, du gaz et des minerais. Par ailleurs, l'assistance-conseil et les investissements sont les instruments que nous avons choisis pour soutenir des programmes qui enseigneront à la population comment améliorer ses revenus – sans entraîner une surexploitation des forêts.

L'Allemagne fera partager au partenariat ses longues années d'expériences dans le secteur forestier. Elle y apportera aussi ses **programmes** actuels **de coopération bilatérale** s'élevant à un engagement total de **plus de 53 millions d'Euros**, dont un montant de 5 millions d'Euros rien que pour la COMIFAC. **Un montant supplémentaire d'un million d'Euros** est prévu pour les mesures sur place résultant de la facilitation allemande.

Je souhaite au partenariat bien du succès et au nouveau facilitateur, M. Hans SCHIPULLE, qui a été mon collaborateur pendant de nombreuses années pour toutes les questions environnementales et forestières, que la chance lui sourie dans la coordination de votre travail.

**5<sup>ème</sup> Réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) au Grand Amphithéâtre du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 26 octobre 2007**

**Intervention de M. Hans SCHIPULLE, Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement, Facilitateur du PFBC**

- 
- Messieurs les Ministres,
  - Mesdames, Messieurs,

Merci beaucoup pour vos mots très aimables, et pour le courage que vous avez eu de me confier cette tâche de Facilitateur que je considère comme un grand défi. Moi aussi j'ai besoin du courage, mais je suis optimiste, et comme disait notre Ambassadrice Mme Wangari Maathai hier soir : « échouer, ce n'est pas une option », ni pour le partenariat, ni pour moi-même.

J'ai déjà eu à rencontrer beaucoup d'entre vous en me préparant à cette tâche de facilitation, et vous m'avez non seulement encouragé, mais aussi prodigué des enseignements, en ce qui concerne notamment des démarches à entreprendre pour la réussite de cette noble mission.

M. Stather vient de vous présenter les grandes orientations que nous vous proposons – bien entendu, dans notre rôle de facilitation, ce qui n'exclut pas du tout la poursuite ou le lancement d'autres initiatives. Il en ressort que nous voulons travailler dans la continuité de nos prédécesseurs américains et français :

- avec des structures et groupes de travail existants,
- sur la base du « cadre de coopération » des partenaires du PFBC, mais surtout
- avec l'objectif d'appuyer les pays de la région COMIFAC, son Secrétariat Exécutif, et les populations qui vivent avec les ressources des forêts, dans leurs efforts de préserver et bien utiliser leur patrimoine naturel.

Vos propositions directes mises à part, nous avons également beaucoup profité des résultats et recommandations de l'évaluation du PFBC et des précédentes facilitations dans la préparation du projet de feuille de route, pour laquelle nous cherchons à obtenir aujourd'hui votre accord principe.

Sans vouloir entrer trop dans les détails (que vous avez d'ailleurs devant vous sur papier) et pour laisser du temps au débat, laissez-moi seulement reprendre quelques éléments du premier axe – le renforcement institutionnel de la COMIFAC et du PFBC – et ajouter quelques points sur la base des commentaires reçus après distribution de notre projet des termes de référence:

- Comme il y a maintenant suffisamment d'analyses et recommandations, la mise en œuvre par exemple du Mécanisme de Financement Autonome pour la COMIFAC mérite un appui particulier à travers le dialogue politique et des compléments d'études, en cas de besoin.
- Pour la mise en œuvre du système de suivi-évaluation validé en 2006, la contribution technique et financière devrait continuer, y compris pour l'élaboration de l'État des Forêts 2008.
- Nous proposons de renforcer des Coordinations Nationales de la COMIFAC à travers une analyse des besoins et un appui technique et financier concerté.
- En ce qui concerne notre travail au niveau du PFBC, les groupes de travail existants, ou à mettre en place en cas de besoin, pourront aussi continuer à servir à identifier des positions communes et des différences de points de vue à clarifier pour avancer vers un consensus!

- Dans la poursuite de la couverture effective de certains domaines d'actions, nous proposons d'identifier des chefs de file parmi les partenaires et avoir des correspondants directs de la facilitation auprès des pays membres.
- En ce qui concerne l'organisation des grandes réunions du PFBC, nous proposons de faire d'avantage d'efforts pour mobiliser et faire participer chaque membre dans les débats francs et ouverts, à travers des méthodes d'animation de grands groupes, sans déborder sur le temps nécessaire imparti.
- En complément de tout ce qui précède, la communication entre les membres du Partenariat et la promotion de cette dernière à l'extérieure mérite d'être renforcée en liaison avec le CIRAD. Parmi les membres nous ressentons en effet une demande forte de recevoir plus d'informations sur les activités des autres, sur des démarches réussies ainsi que sur des échecs, une demande pour plus de transparence et d'échange d'expériences du type de nos ateliers d'hier.
- Avec l'appui de vous tous, nous voulons essayer d'attirer encore plus de partenaires, parmi la société civile de la région du Congo, parmi les donateurs comme l'Italie, la Suisse et le Portugal, les organisations internationales comme le PNUE, le secteur privé y inclus le secteur bancaire, et de nouveaux acteurs dans le secteur forêts du Bassin du Congo, comme des pays politiquement et économiquement puissants de l'Asie, tel que la Chine. Je suis content de pouvoir saluer aujourd'hui parmi nous Monsieur Jiawen CHEN de l'Administration Forestière d'État de Pékin, cette administration qui vient d'organiser, il ya quelques jours, une conférence Union Européenne / Chine relative au processus FLEGT.

Pour terminer, je voudrais bien vous présenter brièvement la petite équipe de la Facilitation Allemande qui va vous servir et à laquelle s'ajouteront des collègues travaillant dans le cadre de la Coopération avec la COMIFAC et avec quelques pays de la région.

- Je suis ainsi heureux que nous ayons trouvé comme mon suppléant, Monsieur Samuel MAKON Wéhiong, un des hommes des forêts du Congo le mieux connu, aussi bien expérimenté que doué. Il va être basé à Yaoundé, dans son pays le Cameroun et assurer la présence opérationnelle de la facilitation dans la région.
- Et en Allemagne, au niveau de la GTZ, Herbert CHRIST va nous appuyer avec sa large expérience dont il a récemment encore fait preuve au Vietnam.

Merci à tous, et à une bonne coopération !

**Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo : réunion plénière du 26 octobre 2007 et transfert de facilitation à l'Allemagne**

**Allocution de M. Jean Marie BOCKEL,  
Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération**

Monsieur le Président de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale,  
Madame et Messieurs les Ministres,  
Messieurs les ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les Partenaires,  
Chers amis,

La gestion durable des forêts du bassin du Congo est un enjeu majeur pour l'Afrique centrale comme pour la planète. **Enjeu écologique**, bien sur, vous en êtes tous convaincus, mais également **enjeu économique**. Pour des dizaines millions de gens, ces forêts représentent également le seul espoir de progrès, dans leur situation de tous les jours. Or, au moment où je parle, la tension dans l'Est de la République démocratique du Congo reste préoccupante.

Mesdames et Messieurs,

Même si elle n'est pas suffisante, **la paix est nécessaire au développement comme à la préservation de l'environnement**. Dans cette région en particulier, la communauté internationale se doit de redoubler d'efforts pour soutenir les Etats engagés dans le rétablissement de la sécurité et la consolidation de la démocratie. Et la France entend y prendre toute sa part. Mais la sortie de crise, **la stabilité et la sécurité se préparent et se construisent aussi dans les actions de développement**. La lutte contre la déforestation et le braconnage, contre l'exploitation illégale des bois et des minerais qui alimentent les commerce des armes, participe de la restauration de l'état de droit. Une meilleure valorisation des produits forestiers, un meilleur partage des bénéfices participent de la stabilité. Une gouvernance forestière sur le terrain participe de la sécurité.

Mesdames, Messieurs,

Les défis qui nous sont posés dans cette région du monde, et ce n'est pas la seule, hélas, sont difficiles, au plan politique, au plan économique, au plan social et au plan de l'environnement. Ce serait faire preuve d'angélisme que de ne pas le reconnaître. Reconnaissons-le et unissons nos forces. Il n'y aura pas de résultats sans des avancées concomitantes sur toutes ces dimensions. Il n'y aura pas de résultat sans **une politique volontariste des États concernés, une mobilisation de tous les acteurs privés, associatifs et publics et un soutien international plus important**, mieux coordonné et plus efficace. C'est ma conviction. C'est le sens de l'action de la France.

Mesdames, Messieurs,

La création en 1999, par les Etats de la région, de **la Commission des Forêts d'Afrique Centrale** (la COMIFAC) puis, en 2002, du **Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo** (le PFBC) constitue à mes yeux un belle illustration de cette indispensable volonté commune aux Etats et à la communauté internationale. Je peux dire ici que la facilitation du PFBC que la France a reçue des Etats Unis a été d'autant plus efficace qu'en 2005, à Brazzaville, le traité de la COMIFAC a été ratifié et que son Plan de convergence a été lancé par les chefs d'Etat.

C'est pourquoi, à juste titre, la feuille de route de la facilitation française du PFBC avait pour cœur le **renforcement institutionnel de la COMIFAC et la mise en œuvre de ce plan de convergence**.

Evidemment, ce plan complet et ambitieux, à la hauteur des défis, ne pouvait être réalisé intégralement en 3 ans. La feuille de route qui a été donnée à la facilitation française a donc retenu **trois axes prioritaires** sur lesquels je souhaiterais vous faire part des avancées réalisées.

En premier lieu, il fallait renforcer l'information et la concertation entre tous les acteurs, au niveau régional et au niveau des pays. Pour ce faire un **Comité Consultatif Régional** a été instauré. Un **site Internet a été développé et un état des Forêts d'Afrique Centrale** a été publié. Aujourd'hui ces outils sont en place et ils ne demandent qu'à être améliorés, utilisés et actualisés.

En deuxième lieu, il fallait améliorer **la formation des cadres et le renforcement des capacités** en matière de conservation et de gestion durable des forêts. Les acteurs de demain doivent être formés aujourd'hui. Autour du Réseau des Ecoles du Secteur Forêt – Environnement d'Afrique Centrale (le RIFFEAC), un cadre de concertation a été créé. Une cartographie des écoles d'Afrique centrale est désormais disponible et des expériences pilotes très prometteuses avec les entreprises forestières sont en cours. Là encore, l'effort doit être poursuivi.

Enfin, et c'est un point essentiel, il fallait **améliorer la gouvernance forestière**. Les entreprises forestières ont besoin d'un horizon à long terme pour s'engager dans les processus de gestion durable de leurs concessions. Le **commerce illicite du bois** qui représente une perte annuelle considérable pour les Etats, fragilise les opérateurs privés les plus engagés dans des démarches responsables. Dans cette perspective, nous appuyer le **processus AFLEG** ainsi que l'initiative européenne de lutte contre le commerce illicite des bois tropicaux.

Aujourd'hui, quatre pays se sont officiellement manifestés auprès de la Commission européenne pour engager la négociation d'un Accord FLEGT : Il s'agit du Cameroun, du Congo, de la République Centrafricaine et du Gabon. La France qui les en félicite tous, s'est engagée à accompagner le Gabon et le Congo dans cette démarche. Par ailleurs, **un groupe de travail régional AFLEG/FLEGT**, soutenu par la France, l'Allemagne, l'Union européenne, l'UICN et la Banque mondiale, est en place.

Certes, tous les problèmes de gouvernance forestière ne sont évidemment pas réglés. Mais **l'aménagement durable des concessions forestières** progresse. La **certification forestière, démarche volontaire des entreprises** est également en plein développement, ce qui témoigne des signaux positifs donnés par le marché. Dans la course de vitesse engagée entre la dégradation du massif et sa conservation, une dynamique de « développement durable » est lancée qu'il faut consolider, amplifier, accélérer.

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer ce rapide bilan de la facilitation française, j'en viens aux aspects financiers.

Tout d'abord, permettez-moi d'indiquer ici que, pour sa part, la France qui avait annoncé en 2003 une contribution de 50 millions d'euros (M€), ira au-delà de cet engagement. **Il sera porté à 125 M€** Des projets sont en cours de réalisation pour **45 M€ et d'autres sont en instruction pour 80 €** Grâce notamment à la conversion de dettes bilatérales au Cameroun et au Gabon, où cet été le Président de la République, M. Nicolas SARKOZY a proposé d'affecter 50 M€ au profit de la protection des forêts. Mais, je reviens au chemin parcouru ensemble au cours des trois années passées pour sécuriser, accroître et rendre durables les financements dont a besoin le Plan de convergence de la COMIFAC.

Premièrement, **le groupe de travail sur les mécanismes de financement** a proposé un tableau de bord des engagements financiers qui est géré par le secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Cet instrument de pilotage doit être rendu opérationnel.

Deuxièmement, un **mécanisme autonome de financement** a été étudié. Alimenté par un prélèvement sur les importations aux portes de la région, ce mécanisme devra être effectif au cours de la facilitation allemande. Je ne doute pas que les Etats de la COMIFAC s'y emploieront.

Troisièmement, des propositions en matière de financements **additionnels** et **innovants**, ont été faites grâce à une forte implication des pays de la COMIFAC dans les **négociations sur la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation Evitée (REDD)**. Dans le cadre du « régime climat post 2012 », la rémunération du service environnemental de « séquestration de carbone » dans la forêt du Bassin du Congo pourrait ainsi être prise en compte.

Quatrièmement, une fondation, la première en Afrique centrale, a été créée pour financer **l'aire protégée trinationale de la Sangha, créée par la COMIFAC, et qui réunit des réserves de RCA, du Cameroun et du Congo Brazzaville**. Sa capitalisation est en cours. **Je vous confirme aujourd'hui que la France, y contribuera à hauteur de 3 M€**

Enfin, la dynamique du PFBC a convaincu de nouveaux partenaires. Ainsi le Royaume Uni dotera un fonds régional de **50 millions de Livres Sterling** pour la « Réduction de la pauvreté et promotion des activités génératrices de revenus des populations du Bassin du Congo », axe N° 6 du plan de convergence de la COMIFAC. Cet engagement nouveau est tout à fait considérable. Son excellence, Mme Wangari Maathai qui a joué, dans cette affaire, un rôle déterminant, vous en parlera en détail cet après midi. Voici, Mesdames, Messieurs, ce que nous avons fait ensemble. Je m'en félicite, mais je mesure aussi tout ce qui est devant nous.

L'évaluation que vous avez discutée ce matin est à cet égard éclairante.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos, sans remercier ceux qui, autour de notre **Ambassadeur délégué à l'Environnement, M. Laurent STEFANINI** et de **l'équipe régionale de la facilitation française**, ont œuvré pour les avancées que j'ai évoquées.

Je tiens tout particulièrement à saluer l'engagement du **Secrétaire Exécutif de la COMIFAC**, Monsieur Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI et de son équipe. Je me dois de remercier également les **Présidences successives** de la COMIFAC et tout particulièrement le Gabon, avec qui nous avons travaillé dans les meilleures conditions pendant l'essentiel de notre mandat.

M. le Secrétaire d'Etat , Cher Erich,

Vous l'avez compris, la facilitation du PFBC n'est pas une sinécure. Mais c'est un mandat formidable qui est assurément un grand motif de satisfaction. Satisfaction de contribuer à soutenir des solutions innovantes et durables car construites et portées avec les pays, les entreprises et les hommes de la région.

Satisfaction de construire les bases solides de la sauvegarde d'un bien public mondial et du développement durable d'une région remarquable de notre petite planète, remarquable par sa faune, par sa flore et par ses hommes et ses femmes.

M. le Secrétaire d'Etat du Ministère de la Coopération économique et du Développement de la République Fédérale d'Allemagne, le moment est venu **de vous transmettre, officiellement, la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.**

Je ne doute pas que vous saurez lui donner une dimension nouvelle à la hauteur des défis à relever. Vous venez de nous le confirmer. Soyez assuré que la France poursuivra quoiqu'il en soit son soutien actif à ce partenariat exemplaire et nécessaire. Je vous remets ce magnifique objet d'un bois, parfaitement légal n'en doutez pas, comme symbole de ce transfert.

Je vous remercie.

## ANNEXE N°2

### Le PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

#### TERMES DE REFERENCE DE LA FACILITATION ALLEMANDE 2008-2009

##### 1. historique et cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Le partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe aujourd'hui trente-six organisations gouvernementales et non gouvernementales. Sa mise en place, décidée en septembre 2002 à l'occasion du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (SMDD), répondait à l'interpellation de l'assemblée générale des nations à travers la résolution 54/214 du 1<sup>er</sup> février 2000, qui demandait à la communauté internationale d'apporter un appui matériel et financier aux pays du bassin du Congo dans les efforts de développement durable de leurs forêts. c'est un partenariat qualifié de type II. Par opposition au partenariat de type I qui ne réunit que des gouvernements et des organisations intergouvernementales, le partenariat de type II est une « association » à caractère non contraignant, conclue à l'amiable entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement. Il est destiné i) à mettre en œuvre le calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et ii) à apporter un appui à la mise en œuvre de la déclaration de Yaoundé, formulée par les chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale en mars 1999 pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques et des actions de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. Les objectifs du PFBC sont ainsi conformes et cohérents avec les dispositions du traité de 2005 instituant la COMIFAC.

Afin d'améliorer l'efficacité de leurs interventions en faveur de la **conservation**, la **gestion durable** des écosystèmes forestiers, la **croissance économique** et la **réduction de la pauvreté** dans les pays d'Afrique centrale, les partenaires membres du PFBC ont adopté un cadre de coopération en février 2005 à Brazzaville, à l'occasion du deuxième sommet des chefs d'Etats d'Afrique centrale. Tout membre du PFBC, ancien ou nouveau, est invité à respecter ce cadre de coopération, qui confirme la volonté de rechercher les meilleures transparence et **coordination** possibles entre les partenaires techniques et financiers membres du PFBC et de veiller tout particulièrement au développement de synergies entre leurs projets et programmes actuels et futurs.

Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, les membres ont convenu de respecter les cinq principes dits de « durabilité » ci-après:

- promotion simultanée du développement économique, de la lutte contre la pauvreté et de la préservation de la biodiversité ;
- insertion de leurs actions dans les programmes nationaux et régionaux des Etats membres de la COMIFAC ;
- renforcement institutionnel de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires ;
- implication accrue de la société civile et du secteur privé ;
- amélioration de la transparence dans la gestion du secteur a travers des processus de concertation nationaux et régionaux.



Ils ont convenu par ailleurs d'appuyer la mise en œuvre effective du plan de convergence de la COMIFAC et à partager les informations en vue d'une meilleure coordination de leurs activités.

La structure de gouvernance choisie pour le PFBC est le pilotage par une « facilitation » assurée par l'un des membres, pour une durée déterminée, avec pour objectif d'organiser un dialogue et une collaboration entre les différents partenaires, de structurer un programme de travail sur la base des orientations du plan de convergence de la COMIFAC et de représenter le partenariat à l'extérieur. Le choix de la facilitation se fait sur une base volontaire. Ainsi après les Etats-unis d'Amérique qui ont joué ce rôle de 2003 à 2004, la facilitation a été assurée par la France de 2005 à 2007. Succédant à la France, l'Allemagne va prendre le relais pour la période 2008 à 2009.

## **2. principaux résultats de l'évaluation du partenariat et de ses facilitations**

En prévision de la passation de la facilitation du PFBC à l'Allemagne, une évaluation conjointe franco-allemande a été initiée et s'est articulée sur les trois axes principaux ci-après :

- l'évaluation du partenariat proprement dit ;
- l'évaluation des phases de facilitations américaine et française (2003-2007) ;
- l'élaboration de propositions concrètes pour la facilitation allemande (2008-2009).

L'évaluation du partenariat et de ses facilitations successives a suivi une approche participative et s'est bâtie principalement sur une consultation élargie de personnes impliquées dans le secteur forêt environnement en Afrique centrale, sélectionnées essentiellement sur la base de leur participation à la dernière réunion plénière du PFBC à Paris en 2006, et complétée par les recommandations des experts travaillant au sein du PFBC et d'autres personnes ressources contactées.

### **2.1 principaux résultats de l'évaluation du PFBC**

Les interlocuteurs dans leur quasi-totalité se sont exprimés d'une manière positive sur le partenariat qu'ils jugent utile pour la poursuite des objectifs de conservation et de gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Parmi les aspects jugés tout à fait satisfaisants figurent le fonctionnement, la coordination, l'échange d'information et la concertation entre partenaires. En général les résultats déjà atteints sont considérés positifs. La plupart d'interlocuteurs considèrent également la flexibilité et l'ouverture du partenariat comme étant des atouts importants qui permettent de rassembler des acteurs aux préoccupations divergentes et de créer un cadre de coopération crédible et attractif.

Cependant, l'évaluation a fait apparaître aussi certains points faibles, notamment l'absence d'indicateurs de performance et d'impact pour mieux suivre les activités des membres du partenariat. D'autre part, certains domaines restent encore à être renforcés. Il s'agit de i) l'appui aux pays du bassin du Congo pour leur participation au dialogue international sur les forêts et aux négociations internationales (grandes conventions), ii) du soutien plus marqué aux points focaux climat, biodiversité, forêt, avant et lors des conventions des parties, iii) de la recherche des positions cohérentes des partenaires au développement impliqués dans le développement du secteur forestier en Afrique centrale.

De plus, les groupes de réflexion ont exprimé un souhait de clarifier et de faire évoluer la mission du PFBC dans l'intérêt de renforcer en son sein les volets conseil, échanges, analyse et évaluation. Parmi les autres points soulevés pour une efficacité accrue du partenariat, figurent en bonne place la clarification des critères d'adhésion au PFBC et leurs implications pour les membres, la nécessité d'échanges réguliers d'informations sur les activités et les contributions des partenaires à la mise en œuvre du plan de convergence (nature des activités, hauteur de financement, etc.).

En ce qui concerne les membres du partenariat pour les forêts du bassin du Congo, il a été proposé de déployer plus d'efforts pour augmenter certaines représentativités, en cherchant à mobiliser toutes les parties prenantes, notamment ceux du secteur privé, de la société civile à travers notamment la CEFDHAC et ses réseaux, la Chine, la BAD et d'autres partenaires au développement encore absents ou inactifs. A cette fin, il a été proposé d'utiliser des cadres de concertation spécifiques à certains types d'acteurs (industries extractives, etc.) et à certains pays membres (regroupements économiques). Par ailleurs, plusieurs interlocuteurs ont exprimé le vœu de voir les partenaires appuyer également davantage les autres organisations sous-régionales partenaires de la COMIFAC chargées de mettre en œuvre le plan de convergence (CEFDHAC, ADIE, OAB, OCSFA, RAPAC) et les processus de réforme y afférents en cours.

## 2.2 principaux résultats de l'évaluation des deux premières facilitations

Le principe de l'élaboration concertée des termes de référence (feuille de route) pour la facilitation a été jugé positif par les interlocuteurs et devrait être poursuivi par les facilitations à venir. Le site Internet ainsi que la communication électronique interne animée par la facilitation sont également des aspects jugés importants et appréciés par les partenaires, qu'il faudrait maintenir et chercher à renforcer. L'ensemble des partenaires ont ainsi souligné l'importance d'assurer la continuité des éléments essentiels de la facilitation jugés positifs, introduits et pratiqués ces dernières années. Il s'agit, entre autres, de :

- le caractère flexible de la facilitation, dotée d'une feuille de route élaborée en consultation avec les autres partenaires ;
- la continuité de la présence d'une facilitation opérationnelle dans la sous-région ;
- l'animation du PFBC par la communication interne, le site Internet, des réunions, des groupes de travail, des coopérations concrètes ;
- la coordination des activités des membres pour la mise en œuvre du plan de convergence, le développement des capacités et le renforcement du secrétariat exécutif de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires;
- la promotion du PFBC et la mobilisation de nouveaux membres, l'augmentation de la visibilité du PFBC et des activités de ses membres ;

Parmi les aspects de la facilitation, nécessitant un renforcement, ont été cités (i) la compréhension mutuelle des partenaires sur les objectifs de la facilitation, (ii) le partage des rôles et responsabilités entre le PFBC et le SE COMIFAC, l'engagement de la facilitation du PFBC dans la coordination et la communication ayant pour risque inhérent, un désengagement du SE COMIFAC par rapport à son mandat premier, (iv) le bien-fondé et le cas échéant les modalités pratiques d'une co-facilitation africaine, (v) l'implication de certains acteurs importants, tels que le secteur privé et les représentants de la société civile régionale (vi) une prise en compte suffisante au sein du partenariat des questions de la gouvernance forestière (afleg/flegt et certification).

Cette large consultation des membres du PFBC a ainsi permis d'élaborer la proposition des **termes de références de la facilitation allemande**, de préciser les principes de coordination et les grands axes prioritaires pour la période 2008-2009, les activités spécifiques allemandes, les actions prioritaires du PFBC dans son ensemble

### **3. axes stratégiques et actions prioritaires de la facilitation allemande**

Sur la base d'une part des recommandations de l'évaluation conjointe du partenariat pour les forêts du bassin du Congo et les consultations réalisées par le facilitateur entrant, et d'autre part des avantages comparatifs de la coopération allemande dans la sous région en matière de gestion des ressources naturelles et des priorités de cette coopération, la facilitation allemande propose de mettre un accent particulier au cours de son mandat, en liaison constante avec les membres du partenariat, sur **les axes stratégiques prioritaires** ci-après :

#### **3.1 Renforcement institutionnel de la COMIFAC et du PFBC**

##### **3.1.1 Renforcement institutionnel du secrétariat exécutif et des institutions partenaires de la COMIFAC**

L'outil principal pour la réalisation de cet axe pendant les trois dernières années a été le bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC. Selon une évaluation spécifique, celui-ci a fait ses preuves en ce qui concerne notamment l'approche méthodologique, son fonctionnement et les actions menées, jugées positives par les interlocuteurs rencontrés. Il convient donc de poursuivre cette démarche. L'adhésion d'autres partenaires à cette approche sera par ailleurs recherchée activement. Les activités prioritaires pour cet axe visent l'appui à la COMIFAC dans les domaines prioritaires suivants:

- i. la réforme et le renforcement des institutions partenaires de la COMIFAC appelées à mettre en œuvre le plan de convergence ;
- ii. la mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC qui constitue l'élément clef de la réforme institutionnelle ;
- iii. la mise en œuvre du système de suivi-évaluation de la COMIFAC avec un accent particulier sur l'élaboration de l'état des forêts d'Afrique centrale en 2008 ;
- iv. le renforcement des coordinations nationales de la COMIFAC qui constituent des interfaces indispensables entre le secrétariat exécutif et les pays membres de la COMIFAC
- v. le renforcement de la concertation sous-régionale et du positionnement de la sous-région dans le dialogue international sur les forêts.

##### **3.1.2 Renforcement institutionnel du PFBC**

Le PFBC a fait, sans conteste, des progrès organisationnels considérables au cours des trois dernières années. Il s'agira pour la facilitation allemande de poursuivre, en les renforçant, les démarches et les actions déjà engagées. Mais il s'agira aussi de chercher à valoriser au maximum le potentiel de coordination du PFBC et son rôle de forum de dialogue entre tous les acteurs du secteur forestier. Les activités prioritaires pour cet axe concerneront :

- i. la promotion d'un dialogue ouvert entre partenaires : i) identifier et clarifier des positions communes et des différences de points de vue et ii) rechercher dans la mesure du possible des visions et approches communes ;
- ii. le renforcement de la coordination au sein du PFBC ;
- iii. la tenue régulière et une meilleure valorisation des réunions du PFBC et du CCR à travers l'utilisation systématique des techniques de modération dites de « grand messe » permettant la mobilisation et la participation active de chaque membre du partenariat ;
- iv. l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication et de promotion du PFBC (Page WEB interactive)
- v. la concertation avec d'autres initiatives régionales (NEPAD, conférence des pays des grands lacs, CEEAC, CEMAC, etc.)

### **3.2 Amélioration de la gouvernance forestière et des conditions cadres**

Trois domaines d'intérêt majeurs sont actuellement en cours dans la sous région en matière de renforcement de la gouvernance forestière. Il s'agit de : i) l'élaboration des programmes forestiers nationaux (PFN) en conformité avec les recommandations du dialogue international sur les forêts (IPF/IFF/UNFF), ii) le respect des lois et réglementations forestières par l'adhésion à l'initiative FLEGT/AFLEG et la conclusion des accords volontaires de partenariat avec l'union européenne et iii) le renforcement de la gestion durable des forêts de production à travers la certification des concessions forestières. La facilitation allemande soutiendra ces initiatives a travers des actions prioritaires suivantes :

- i. l'appui aux initiatives nationales ayant trait à ces domaines majeurs d'intérêt, conjointement avec d'autres partenaires impliqués ;
- ii. la promotion et l'intensification des échanges d'information dans la sous-région pour le renforcement et l'harmonisation des approches ;
- iii. l'implication de la société civile, du secteur privé et de nouveaux acteurs majeurs (chine) ;
- iv. l'implication d'autres initiatives et secteurs économiques dans le dialogue forestier sous régional (eiti)

### **3.3 Mise en œuvre du plan de convergence et des conventions internationales environnementales majeures dans la sous-région**

Les forêts du bassin du Congo, comme du reste toutes les forêts tropicales, sont essentiellement concernées par deux grandes conventions internationales: la convention sur la diversité biologique et la convention sur les changements climatiques. Faire avancer en Afrique centrale les dossiers liés à ces deux thématiques, sera une des priorités de la facilitation allemande. Les actions à mener concerneront notamment:

#### **3.3.1 Le processus REDD et la déforestation et la dégradation évitées**

La question de l'émergence d'un régime international de tous les types de forêts est d'actualité. Le mécanisme REDD (réduction des émissions à effet des serres due à la déforestation et à la dégradation des terres dans les pays du bassin du Congo) pourrait avoir un impact fort sur les politiques forestières nationales. Il s'agirait de voir comment les crédits carbone venant soit du protocole de Kyoto soit de fonds spéciaux pourront bénéficier aux pays qui réduisent leurs taux de déforestation et de dégradation sur une période donnée. Mais ce processus nécessite d'approfondir les mécanismes d'évaluation du déboisement et de la dégradation et de développer des mécanismes financiers adaptés.

La facilitation allemande propose d'accompagner les pays d'Afrique centrale dans l'élaboration et le renforcement d'une position commune argumentée sur ces questions et sa prise en compte par les instances internationales concernées.

#### **3.3.2 Le processus APA (accès et partage des avantages issus de l'exploitation des richesses génétiques) et l'appui à la conservation des ressources biologiques**

L'immense richesse en diversité biologique des forêts du bassin du Congo est bien établie. Mais cette richesse est-elle suffisamment profitable à la sous-région ? Les débats en cours portent sur l'établissement d'un régime international APA. Il est important d'indiquer que ces négociations sont très lentes et surtout assez denses à cause des intérêts très divergents entre des pays riches en diversité biologique et les pays riches en technologie, qui sont majoritairement les pays utilisateurs des ressources biologiques et génétiques.

La COMIFAC et les pays de la sous-région devraient être encouragés à établir des législations spécifiques APA reflétant leurs intérêts nationaux, le respect des usages coutumiers des ressources génétiques et le respect des connaissances et pratiques traditionnelles, sans oublier l'aspect du transfert de technologie et les droits de propriété intellectuelle, les problèmes d'accès aux résultats et avantages des biotechnologies.

La facilitation allemande propose i) d'accompagner les pays d'Afrique centrale dans l'élaboration d'une position commune argumentée relative à l'APA et sa prise en compte effective dans le régime international en préparation, et ii) de faciliter la participation active de la sous-région aux négociations importantes y relatives (COP 9 sur la CDB prévu à BONN en 2008).

Déjà fortement engagée dans le soutien des actions liées aux aires protégées et aux réseaux de protection des parcs transfrontaliers à travers ses modes d'intervention traditionnels (coopération bilatérale et sous-régionale), la facilitation allemande compte renforcer la mise en œuvre de cet axe important du plan de convergence.

### **3.4 Les mécanismes innovants de financement pour le financement du plan de convergence**

Sur ce point, comme du reste pour tous les autres, la facilitation allemande entend travailler dans la continuité et se bâtir sur des actions commencées et réalisées par la facilitation française du PFBC. Les actions à mener se feront dans le cadre du groupe de travail sur les mécanismes de financement et concerneront notamment la valorisation au niveau de la sous-région des initiatives internationales en matière de financement du secteur forêt-environnement :

- protocole de Kyoto, processus REDD et CDM
- régime forestier international sur les forêts discuté dans le cadre du FNUF
- mise en place des fonds fiduciaires (Trust Funds)

### **4. programme prioritaire du PFBC durant la période 2008-2009 (facilitation allemande)**

Outre les axes stratégiques et actions prioritaires pour lesquels la facilitation allemande entend prendre un engagement direct (chapitre 3), elle aura également pour tâche de faire avancer tous les autres dossiers jugés prioritaires par l'ensemble du partenariat. Pour ce faire, il est prévu de procéder, dans les six mois après le début de son mandat, au recensement des activités prioritaires planifiées par les autres partenaires et à l'identification des chefs de file.

La facilitation allemande s'engage par la suite à assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de travail du PFBC ainsi complété pour la période 2008-2009, apportant en cas de besoin et de façon ponctuelle, un appui à la réalisation de certaines actions du programme PFBC 2008 – 2009 couvertes par d'autres partenaires.

